

REPUBLIQUE DU BURUNDI



Ministère de l'Economie, des Finances  
Et de la coopération au Développement

CABINET DU MINISTRE

## APPUI À L'ORDONNATEUR NATIONAL DU FED

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU PROJET  
« APPUI À L'ORDONNATEUR NATIONAL DU  
FED » POUR LA PÉRIODE DE FÉVRIER À  
DÉCEMBRE 2007**

**«DP0 CELON ET DP 1 CELON CROISIÈRE – 9<sup>ÈME</sup>  
FED»**

**FÉVRIER – DECEMBRE 2007**

## **Fiche Signalétique**

- Pays bénéficiaire :  
**Burundi**
  
- Intitulé du Projet :  
**Appui à l'Ordonnateur National du F.E.D**
  
- N° du projet :
  
- Montant du Devis-Programme de démarrage : CELON –  
9<sup>ème</sup> FED (4 mois) : **142.960.823 BIF**
  
- Période couverte :  
**4 mois du DP 0 (Février – Mai 2007)**
  
  
- Montant du Devis-Programme n°1 de croisière : CELON –  
9<sup>ème</sup> FED (12 mois) : **675.045.572 BIF**
  
- Période couverte :  
**7 mois du DP 0 (Juin – Décembre 2007)**

**CELLULE D'APPUI A  
L'ORDONNATEUR  
NATIONAL DU FED**

Rapport annuel d'activités  
Février – décembre 2007

---

**1**

## **SOMMAIRE**

<b>SOMMAIRE</b>	
<b>1</b>	<b>RÉSUMÉ</b>
<b>2</b>	<b>ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE DE FÉVRIER À DÉCEMBRE 2007</b>

## I. INTRODUCTION GENERALE :

L'année 2007 a marqué le point de départ de la mise en œuvre des programmes et projets du Programme Indicatif National - 9<sup>ème</sup> FED dont les Conventions de financement avaient été signées dans le second semestre de l'année 2006.

En effet, les programmes : Programme Post Conflit de Développement Rural, Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance et les projets : Projet d'Appui à l'Ordonnateur National du FED, Projet d'Appui et de Renforcement des Capacités des Acteurs Non Etatiques, Projet de Facilité de Coopération technique II, Appui budgétaire à la stabilisation macro – économique 9<sup>ème</sup> FED 2007 – 2008, le projet de construction de la RN 12 Gitega – Karusi – Muyinga et de la Réhabilitation de la Voirie Urbaine de Bujumbura ont connu un début d'exécution au cours de cette année. De même, la Commission Européenne a donné son accord au mois de mai 2007 sur l'avenant n°2 au COM – STABEX 92 – 99.

### ***Le projet d'appui à l'Ordonnateur National du FED (CELON) :***

- ✓ La Convention de financement du Projet d'Appui à l'Ordonnateur National du FED : CELON – 9<sup>ème</sup> FED a été approuvée en décembre 2006 et a été mise en œuvre à partir de février 2007. Elle est dotée d'un budget de 3,4 millions d'Euros.
- ✓ Un premier devis programme de démarrage de 4 mois couvrant la période de février à mai 2007 a été approuvé par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne. Ce DP0 était doté d'un budget de 142.960.823 BIF destiné à l'acquisition du matériel et équipements pour 5.600.000 BIF, pour l'aménagement des bureaux pour 10.000.000 BIF et pour le fonctionnement à hauteur de 127.360.823 BIF.
- ✓ Un deuxième devis programme : DP1 croisière a été adopté par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne en date du 01 juin 2008. Les principales activités concernaient la formation du personnel de la CELON et des Projets pour un montant de 88.952.500 BIF, le loyer des bureaux pour 60.000.000 BIF, les frais de fonctionnement pour 110.482.125 BIF, le fonctionnement du matériel roulant pour 43.609.650 BIF, les missions à l'étranger pour 19.600.000 BIF, l'appui à la coordination pour 14.000.000 BIF, l'acquisition du matériel et aménagements des bureaux pour 36.500.000 BIF ainsi que des imprévus pour 43.609.650 BIF. Ce DP1 a connu un réaménagement des lignes budgétaires en décembre 2007 sans modification du budget.
- ✓ Des avis de recrutement ont été lancés pour les postes de Directeur Adjoint, d'assistant administratif, de deux comptables et de deux aides comptables, de deux chargés de programmes, d'une secrétaire dactylographe standardiste, d'un chauffeur mécanicien, d'un chauffeur de Directeur et de deux agents de nettoyage.

### ***Le Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance « Gutwara Neza » :***

- ✓ La convention de financement du Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance « Gutwara Neza » a été adoptée en juin 2006 avec un budget de 19,75 millions d'Euros. Un contrat d'assistance technique a été signé en janvier 2007 avec le Groupement AGRER – ICON et deux avenants pour le remplacement du personnel d'assistance technique ont également été adoptés. Le programme est devenu opérationnel en février 2007 avec l'arrivée de la mission d'assistance technique qui gère le programme en régie indirecte.

- ✓ Un devis programme de démarrage couvrant la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2007 et d'un montant de 379.161.886 BIF a été approuvé par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne en mars 2007. Les principales activités liées à ce DPO étaient principalement l'installation du bureau, le recrutement du personnel, l'élaboration des plans actions axés sur les secteurs d'interventions et la préparation des dossiers d'appel d'offres pour l'acquisition du matériel et mobilier de bureau, l'achat des véhicules et du matériel informatique.
- ✓ Un devis programme n°1 d'un montant de 13.097.202.756 BIF a été adopté par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne à la fin de juin 2007. Les principales interventions portent sur le renforcement de la capacité, de l'indépendance et des performances de la justice et en particulier de la justice de proximité, la promotion et le renforcement des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la réconciliation nationale, le renforcement de la police civile de proximité, la gestion transparente et équitable des affaires publiques, le renforcement des capacités de gestion institutionnelle et humaine de l'Etat, le complément du cadre législatif et règlementaire de la décentralisation, le renforcement des institutions communales et la mise en place d'une méthodologie de planification participative de développement communal, l'adaptation et le renforcement des capacités des services centraux et déconcentrés de l'administration

***Le Projet d'Appui et de Renforcement des Capacités des Acteurs Non Etatiques « ARCANÉ »***

- ✓ La convention de financement du projet d'Appui et de renforcement des Acteurs Non Etatiques a été adoptée en septembre 2006 par la Convention de financement 9550/BU pour un montant de 3,5 millions d'Euros.
- ✓ Un contrat d'assistance technique a été signé avec le bureau ICON et le projet est opérationnel depuis l'arrivée de l'assistance technique en avril 2007.
- ✓ Un devis programme de démarrage d'un montant de 332.415.996 BIF couvrant la période de mai à septembre 2007a a été adopté par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne. Les principales activités de ce DPO portaient sur l'installation du bureau, le recrutement et la formation du personnel, l'élaboration d'un manuel de procédures, la réalisation d'une étude de base sur les acteurs non étatiques et la mise en place des modalités opérationnelles du projet pendant la période d'intervention, la mise en place de systèmes de suivi comptable et des activités, la mise en place du comité de pilotage et tenue de la première réunion, la fixation du cadre logique du projet et la préparation du plan d'actions et préparation des dossiers d'appel d'offres et des appels à proposition. .
- ✓ Un devis programme n°1 de croisière : DP1 CROISIERE ARCANÉ a été adopté par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne en date du 11 octobre 2007, avec un retard de (11) onze jours dont les frais de fonctionnement ont été supportés par le bureau d'assistance technique. Le budget du DP1 est de 2.189.207.690 BIF et couvre un période de allant jusqu'au 30 septembre 2008.
- ✓ Les principales activités portent sur la mise en place de cinq maisons des acteurs non étatiques dans les provinces de Cibitoke, Gitega, Ruyigi, Kirundo et Makamba, la mise en place d'un système de formation pour les Acteurs Non Etatiques, la revue des textes législatifs concernant les Acteurs Non Etatiques, l'appui à l'organisation des professionnels du secteur privé, l'appui au secteur rural notamment les filières, l'appui au secteur de la presse, aux syndicats et aux ASBL.

### ***Le Programme Post Conflit de Développement Rural « PPCDR »***

- ✓ La convention de financement du Programme Post Conflit de Développement Rural a adopté par l'Ordonnateur National et la Commission Européenne au mois d'octobre 2006 avec un budget de 66.750.000 Euros. Les principaux secteurs d'intervention sont :
  - La sécurité alimentaire durable : 14.000.000 Euros
  - La réhabilitation et constructions des infrastructures rurales sociales et économiques : 24.450.000 Euros
  - Le renforcement des institutions publiques : 9.600.000 Euros
  - La mise en place des conditions d'accueil des sinistrés : 10.000.000 Euros
- ✓ Le programme est devenu opérationnel en août 2007 avec l'arrivée de l'équipe de quatre assistants techniques du Groupement SOPEX – Gruppo SOGES qui avait signé un contrat d'assistance technique en juin 2007 pour un montant de 1.856.00 Euros.
- ✓ Un devis programme de démarrage d'un montant de 435.597.000 BIF couvrant la période d'août 2007 à février 2008 a été approuvé par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne.

### ***Le projet de Facilité de Coopération Technique II « FCT II »***

La Convention de financement de ce projet a été approuvée par l'Ordonnateur National et la Commission Européenne à la fin d'août 2007 pour un montant de **600.000** Euros. Ce projet a pour objectif de faciliter la réalisation du Programme indicatif National – 9<sup>ème</sup> FED par une facilité d'assistance technique, une aide à la formation pour les projets et les programmes et un appui à la participation aux conférences et séminaires.

### ***L'Appui budgétaire à la stabilisation macro – économique 9<sup>ème</sup> FED 2007 – 2008***

La Convention de financement de ce programme a été approuvée par l'Ordonnateur National et la Commission Européenne à la fin d'août 2007 pour un montant de **30.000.000** Euros. Les principaux résultats attendus sont l'équilibre du Budget de l'Etat, la réalisation du programme des réformes de la gestion des finances publiques et la réalisation du programme des réformes prévues au CSLP et la réduction de la pauvreté.

Une première tranche de 14,5 millions d'euros a été accordée au mois de décembre 2007.

### ***Le Projet de construction de la RN 12 et de la Réhabilitation de la Voirie Urbaine de Bujumbura***

Les conventions de financement de ces deux projets remontent à 2004 et ont été fusionné en décembre 2006 suite à un appel d'offres infructueux de la réhabilitation de la Voirie Urbaine de Bujumbura.

Tout au long de l'année, le processus de lancement du dossier d'appel d'offres, de dépouillement des offres, de notification du marché et de signature des contrats a été mené à terme. Les ordres de services pour commencer les travaux de construction et les missions de contrôle ont été signés en novembre & décembre 2007. Une requête d'un financement additionnel de 23,6 millions d'Euros a été soumise à la Délégation de la Commission Européenne pour combler les besoins de financement.

### ***L'Appui à la Restauration de la Sécurité Alimentaire***

La Convention de financement du Projet d'Appui à la Restauration de la Sécurité Alimentaire Durable a été signée par l'Ordonnateur National du FED en février 2007. L'avis de marché pour une mission d'assistance technique à la mise en œuvre du projet a été lancé mais le résultat a été infructueux.

## II. RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS DE 2

### LA PÉRIODE :

L'événement important à mettre à l'actif de l'année 007 est la signature à Lisbonne par Son Excellence Monsieur Pierre NKURUNKIZA, Président de la République du Burundi et Monsieur Louis MICHEL, Commissaire Européen Chargé du Développement et de l'Action Humanitaire du Document de Stratégie Pays et du Programme Indicatif National – 10<sup>ème</sup> FED pour la période 2008 – 2013. Par cet instrument de coopération, la Commission Européenne a mis à la disposition du Burundi, une enveloppe financière de 212,1 millions d'Euros dont 188 millions d'Euros d'appui au Développement (Enveloppe A) et 24,1 millions d'Euros d'aide d'urgence (Enveloppe B).

Pour l'enveloppe A, les secteurs de concentration sont l'appui budgétaire général avec une enveloppe de 90 millions d'Euros, la réhabilitation et le développement rural avec une enveloppe pour 52 millions d'Euros, l'appui au secteur de la santé avec une enveloppe de 25 millions d'Euros.

Les secteurs hors concentration couvrent l'appui à la Bonne Gouvernance (10 millions d'euros), l'appui à l'Ordonnateur National du FED (3,5 millions d'Euros), la Facilité de Coopération Technique (2,5 millions d'Euros), l'appui aux Acteurs Non Etatiques (4 millions d'euros), le soutien à l'APE (1 million d'Euros).

En outre, des changements ont été opérés au niveau de l'Ordonnateur National et des suppléants à partir de juillet 2007 :

- Madame Clotilde NIZIGAMA a remplacé Madame Denise SINANKWA, en qualité de Ministre des Finances, Ordonnateur National du FED
- Monsieur Joseph NDAYIKEZA a remplacé Monsieur Nicodème NIZIGIYIMANA, en qualité de Chef de cabinet au Ministère des Finances et Ordonnateur National du FED Suppléant
- Monsieur Ernest NGWIZURUSAKU a été nommé Point Focal des projets financés par la Commission Européenne sous la tutelle du Ministère des Finances.

Des instruments d'administration et de gestion des programmes et projets financés par le Fonds Européenne de développement et les lignes budgétaires de la Commission Européenne ont été mis en place :

- Une grille harmonisée de salaires du personnel des programmes et projets communautaires a été adoptée conjointement par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne. Cette grille permet d'accorder des salaires similaires pour des postes, responsabilités et expériences similaires entre les différents programmes et projets.
- Le Protocole d'Accord sur les dispositions administratives particulières régissant le fonctionnement de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED et des structures de mise en œuvre de la Coopération Burundi – Union Européenne.
- Le Protocole d'Accord pour la mise en application du régime fiscal et douanier pour les marchés financés par le Fonds Européen de Développement et les actions extérieures financées par le budget de l'Union Européenne
- Le Protocole d'Accord sur la dérogation à la règle d'origine pour les marchés financés par le Fonds Européen de Développement et les lignes directes de la Commission
- La lettre circulaire sur le délai minimum de traitement des dossiers par la CELON
- La lecture commune de la grille harmonisée des salaires des programmes et projets FED.

L'Ordonnateur National et le chef de Délégation ont approuvé la conclusion de la Revue à fin de parcours du Document de Stratégie Pays et Programme Indicatif National du 9<sup>ème</sup> FED. Avec cette revue la contribution de la Commission à travers l'enveloppe A (programmable) est passée de 115.000.000 Euros à 216.538.963 Euros. Cette augmentation provient des reliquats des FED antérieurs.

Quatre (4) conventions de financement ont été signées à savoir :

- La convention de financement pour l'appui budgétaire à la stabilisation macro – économique – 9<sup>ème</sup> FED (2007 – 2008) pour un montant de 30 millions d'Euros,
- La convention de financement pour le projet Lien Urgence – Réhabilitation et Développement dans le secteur de la Santé au Burundi « SANTE PLUS » pour un montant de 7,85 millions d'Euros.
- La convention de financement pour la facilité de coopération technique, deuxième phase, pour un montant de 600.000 Euros.
- La Convention de financement du Projet d'Appui à la Restauration de la Sécurité Alimentaire Durable pour un montant de 3.000.000 Euros.

Des requêtes de financement ont été adressées à la Délégation de la Commission Européenne dont les plus importantes sont :

- La requête de financement d'un montant de 23.158.963 Euros, pour un complément de fonds pour l'aménagement et le bitumage de la Route Nationale n°12 : Gitega – Karusi – Muyinga et de la Voirie Urbaine de Bujumbura.
  - La requête de financement pour l'audit des fonds PPTTE (Pays Pauvres Très Endettés).
  - La requête de financement pour l'audit des marchés publics 2006.
  - La requête de financement pour l'informatisation du Ministère des Finances.
  - La requête de financement pour une deuxième mission d'assistance technique au Ministère du Commerce dans le cadre des négociations des Accords de Partenariat Economique (APE).
  - La requête de financement pour une mission d'élaboration d'une étude d'identification d'un programme d'appui à la protection du Parc National de la RUVUBU.
- Le rapport annuel conjoint 2006 : Ordonnateur National – Chef de Délégation de la Commission Européenne a été analysé par la CELON et après les corrections nécessaires a fait l'objet du processus d'approbation par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne.
  - Le Directeur de la CELON a participé à la 32<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres ACP tenue à Bruxelles en mai 2007 et à la 86<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres ACP tenue à Bruxelles du 10 au 14 décembre 2007.
  - En vue de la préparation du 10<sup>ème</sup> FED, une mission d'identification du Programme Environnemental du Burundi « PEP-BURUNDI » a été réalisée en mars et mai 2007.
  - Le processus de recrutement d'une assistance technique long terme à la CELON a été finalisé et le consultant a commencé son mandat le 27 septembre 2007.
  - Dans le cadre du renforcement des capacités des cadres des projets, des Ministères techniques et des services de l'Ordonnateur National, un séminaire de formation de 9 jours sur les procédures ACP – UE a été organisé du 21 mai au 31 mai 2007.

Au niveau d'avancement des programmes et projets :

- Après la signature de la Convention de financement du Projet d'Appui à l'Ordonnateur national du FED : CELON – 9<sup>ème</sup> FED en décembre 2006, un devis programme de démarrage de 4 mois (DP0) a été mis en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> février 2007 jusqu'au 31 mai 2007. Sur un montant de 142.960.823 BIF, 85,2 % ont été engagés et 76,6 % payés au 31 mai 2007. La CELON dispose d'un délai de trois mois pour la clôture finale de ce DP0. Un DP1 de croisière d'un montant de 675.045.572 BIF a été approuvé et couvre la période de juin 2007 à mai 2008. Il est composé par la rubrique formation du personnel de la CELON et la formation des Points Focaux des Ministères Techniques pour 102.952.500 BIF, les investissements pour 36.500.000 BIF et els frais de fonctionnement pour 503.448.045 BIF
- Pour la construction de la RN 12 et la réhabilitation de la Voirie Urbaine de Bujumbura, le processus de sélection de l'entreprise chargée des travaux a conclu au choix de la Société SOGEA – SATOM. Le contrat a été signé par toutes les parties le 30 août 2007 (ON – Délégation – SOGEA – SATOM) pour un montant de 57.769.962,60 Euros. Le contrat pour la surveillance et le contrôle de la RN 12 a été signé le 24 septembre 2007 (ON – Délégation – BCEOM) pour un montant de 1.577.371 Euros. Le contrat pour la surveillance et le contrôle de la réhabilitation de la Voirie Urbaine de Bujumbura a été approuvé par l'ON et la Délégation et transmis au titulaire du marché pour approbation (SGI Consulting SA) pour un montant de 736.120 Euros. Les ordres de services pour commencer les activités ont été signés en novembre et décembre 2007. Les entreprises avaient entamé les procédures d'installation et de commande de matériels, matériaux et fournitures.
- Le programme Post Conflit de Développement Rural « PPCDR » est opérationnel depuis août 2007 avec l'arrivée de l'équipe d'assistance technique. Les principales activités ont concerné le recrutement du personnel local, la confection des termes de référence et des dossiers d'appel d'offres pour les équipements, la prise de contact avec les partenaires, la réalisation des ateliers provinciaux de programmation des activités, la signature des contrats avec le UN-HCR et l'UNICEF pour l'appui aux sinistrés.
- Le Programme GUTWARA NEZA a démarré ses activités au mois de février 2007 avec l'arrivée de l'assistance technique. Un premier devis programme de démarrage couvrant la période de mars à juin 2007 a été adopté par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation en mars 2007. Les principales actions couvertes par ce DP sont la recherche des bureaux servant de siège du programme, le recrutement du personnel local et la confection des dossiers d'appel d'offres pour l'acquisition des équipements. Le Programme est entré dans sa phase opérationnelle avec la mise en œuvre du DP1 croisière. Plusieurs dossiers d'appel d'offres dont le DAO réhabilitation des tribunaux de résidence et les termes de référence pour la réfection des prisons ont été préparés, plusieurs appels à proposition ont été lancés et des études diverses dans le secteur de la justice et de la décentralisation ont été lancées.
- Le projet ARCANE a commencé ses activités avec le mois d'avril 2007. Un devis programme de démarrage a été adopté par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne. Les principales activités ont été la mise en place de l'unité de gestion (recrutement du personnel, achat des équipements) et la préparation de la mise en œuvre des activités inscrites dans le DP1 notamment la préparation des dossiers d'appel d'offres services regroupés par thèmes d'intérêt (43 prestataires identifiés), la tenue de la première réunion du comité de pilotage et la préparation de la mise en place des Maisons des acteurs Non Etatiques.

- L'avenant n°2 au COM STABEX 92 – 99 introduit en 2003 a été approuvé en mai 2007 par la Commission Européenne. Plusieurs actions ont été ainsi réalisées dans le cadre de la réhabilitation des filières café, thé, horticulture, palmier etc. notamment la fourniture et l'installation de 4 séchoirs aux usines à thé, le lancement du DAO groupes électrogènes et installations électriques aux usines à Thé, l'approbation du Protocole d'Accord sur l'extension du Thé à Mwaro, le lancement du DAO d'extension de la salle de triage et de flétrissage à Tora ; l'approbation du Protocole d'Accord pour la réhabilitation de la filière café, le lancement des DAO équipements électromécaniques et du DAO pistes d'accès aux des stations de dépulpage – lavage ainsi que le DAO réhabilitation des tables de séchage.
- En matière d'appui budgétaire un montant de 14,5 millions représentant la première tranche de l'appui budgétaire à la stabilisation macro – économique 2007 – 2008 a été versé sur le compte du Trésor.
- L'avenant n°1 au devis programme du PPARP a été approuvé et le coordonnateur du Programme et la secrétaire ont été engagés. L'assistant technique au Programme Monsieur Gérard BOULCH a terminé sa mission le 15 mai 2007. Il a été remplacé par Monsieur Ali ACHOUR.

### III. ACTIVITÉS RÉALISÉES FEVRIER – DÉCEMBRE 2007

3

#### 3.1. ACTIVITÉS DE LA RÉGIE CELON :

##### 3.1.1. Recrutement de l'assistance technique en appui à la CELON

Dès le début de la mise en œuvre de la Convention de financement du Projet d'Appui à l'Ordonnateur National du FED, le dossier d'appel d'offres pour une assistance technique à la CELON a été lancé. Des offres de pré – sélection ont été reçues et analysées par une commission ad hoc nommée par l'Ordonnateur National. Seize bureaux avaient présenté des offres et six bureaux ont été retenus sur la liste restreinte : B&S EUROPE, PROGECO, PARTICIP, IDC, PROMAN et AGRIFOR.

Le dossier d'appel d'offres a été dans la suite préparé et envoyé à ces six bureaux avec la lettre d'invitation à soumissionner. La date limite de dépôt des offres était fixée au 20 juin 2007. En même temps, les candidats non retenus ont été informés de leur non sélection et la liste des candidats retenus a été transmise à la Délégation pour publication sur le site de la Commission Européenne.

A la date limite, 4 offres (SOFRECO, AGRIFOR, PARTICIP ET B&S EUROPE) ont été réceptionnées et analysées par une commission ad hoc nommée par l'Ordonnateur National du FED. L'évaluation des offres sur base de la méthodologie et des CV a donné la préférence à la société SOFRECO pour l'exécution de ce marché. Après l'accord de l'ON et de la Délégation, le marché a été notifié à SOFRECO et après formalités d'usage, le contrat a été préparé par la CELON et approuvé par toutes les parties. L'ordre de service pour commencer les prestations a été signé le 7 septembre 2007 et Monsieur Jean Claude VAN DAM, aligné par SOFRECO est arrivé à Bujumbura le 27 septembre 2007. Il est à noter que la CELON a bénéficié d'un contrat d'assistance sur financement des fonds STABEX entre septembre 2006 à septembre 2007.

##### 3.1.2. Recrutement du personnel national

Au cours de l'année 2007 des termes de référence ont été préparés et des appels à candidature ont été lancés pour le recrutement du personnel suivant : le Directeur Adjoint, deux chargés de programmes, un chauffeur mécanicien, un assistant administratif, un comptable A1, un comptable A2, un secrétaire - standardiste – documentaliste, un chauffeur de Direction et deux agents de nettoyage.

Après le processus d'évaluation des dossiers de candidature, des tests écrits et interviews, les personnes suivantes ont été retenues :

- Monsieur Jean Baptiste HAKIZIMANA : Directeur Adjoint
- Monsieur Salvator NTAKABANYURA au poste de Chargé de Programmes Infrastructures
- Madame Gaudence NDAYISENGA au poste de Chargée de programmes Bonne Gouvernance et société
- Madame Marie Viola NAHIMANA au poste de comptable chargée du contrôle des pièces

- Madame Clémentine KANEZA au poste d'aide comptable chargée du contrôle des pièces
- Madame Evelyne BARANYIZIGIYE : Assistante Administrative
- Madame Marie NIYOKINDI : Secrétaire standardiste documentaliste
- Monsieur Rédempteur NTACONZOBA et Côte RARANA, agents de nettoyage
- Monsieur NIJIMBERE Fischer : chauffeur de Direction

### **3.1.3. Extension des bureaux de la CELON**

Depuis avril 2007, la CELON a doublé l'espace occupé grâce à une extension de ses bureaux réalisée par la Communauté Hellénique. Il a été nécessaire pour rendre opérationnelles ces bureaux de procéder à l'installation des climatiseurs récupérés lors de la fermeture du PATSBU, du mobilier de bureaux et appareils téléphoniques récupérés lors de la fermeture du PREBU et prolonger les installations téléphoniques et du groupe électrogène. Ainsi, les fonds qui étaient destinés à l'acquisition de deux climatiseurs et postes téléphoniques ont été épargnés, la CELON n'ayant payés uniquement que les frais d'installation.

### **3.1.4. Installation d'un système d'information des projets communautaires**

En accord entre l'Ordonnateur National et la Délégation de la Commission Européenne, il a été décidé d'acquérir un logiciel de système d'information pour les programmes et projets FED. Avant d'acquérir ce logiciel, une équipe composée du Conseiller Technique en appui à la CELON, du responsable de la comptabilité et finances à la CELON et le Coordonnateur de la Cellule de gestion des fonds de contrepartie du STABEX se sont rendus au Cameroun pour voir l'applicabilité du système.

Sur base d'une offre de la société TOMATE, une commission de négociation du contrat a été désignée par l'Ordonnateur National et le contrat pour la mise en place d'un système d'information et de gestion informatisé au sein des programmes et projets FED a été approuvé par la société TOMATE (Techniques d'organisation et micro – informatique Associations et transferts d'expertises SARL) le 13 août 2007.

La première mission d'une durée de 3 semaines a consisté à l'analyse des besoins et de conception du système. Une deuxième mission a été réalisée en deux phases, une première de formation sur les logiciels TOMFED, TOMMARCHE et TOMON, une deuxième phase pour l'installation des logiciels sur le serveur et sur les postes informatiques des utilisateurs.

### **3.1.5. Acquisition du matériel informatique à la CELON**

Dans le cadre de la Convention de la CELON sous le 9<sup>ème</sup> FED, il était prévu l'acquisition du matériel informatique d'une part pour remplacer l'équipement existant devenu obsolète et d'autre part d'acquérir du nouveau matériel pour le personnel à recruter et pour les points focaux qui travaillent dans les secteurs de concentration du PIN 9<sup>ème</sup> FED.

Le marché pour l'acquisition de matériel et services informatiques à la CELON a été attribué à la Société SIRTECH. Il portait sur la commande de 15 ordinateurs, 1 serveur de sécurité dédié, 1 serveur application, 17 onduleurs de 650 KVA, 1 onduleur de 1.200 KVA, 1 copieur multi – fonction LASER, 2 périphérique d'impression « tout en un » à jet d'encre, logiciels serveurs, divers matériels et câblages ainsi que le contrat de l'administrateur pour l'installation et la gestion du réseau pour une période de 12 mois

Ce matériel a fait l'objet d'une réception provisoire en date du 31 juillet 2007. Une réserve a été formulée en ce qui concerne les souris optiques mais ils ont été remplacés le 3 septembre 2007.

### **3.1.6. Acquisition de matériel de bureau à la CELON**

Une imprimante – photocopieuse – scanner a été achetée pour le service de Secrétariat et des appels d'offres étaient en cours pour la fourniture d'une photocopieuse et d'un vidéo projecteur au secrétariat et une imprimante – photocopieuse – scanner pour les Services Généraux.

### **3.1.7. Facilité de Coopération Technique**

La convention de financement de la Facilité de Coopération Technique a expiré en matière d'engagement au 12 août 2007. Un devis programme axé sur la formation des cadres et agents des programmes communautaires a été approuvé par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne. Il permettait le renforcement des capacités par des actions de formations organisées aussi bien sur place qu'à l'étranger (échanges d'expériences).

Dans le cadre de la prolongation des actions d'assistance technique, d'organisation de séminaires et conférences ainsi que de formation pour les nouveaux projets et programmes, une seconde convention de financement du projet a été signée par l'Ordonnateur National le 11 septembre 2007 pour un montant de 600.000 Euros. Cette convention poursuit les mêmes objectifs que la première à savoir les actions d'assistance technique, d'organisation de séminaires et conférences ainsi que le financement des actions de formation pour les nouveaux projets et programmes.

Une requête de financement a été introduite à la Délégation de la Commission Européenne pour un appui d'un expert commercial en commerce extérieur et négociation des Accords de Partenariat auprès du Ministère du Commerce et de l'Industrie. La requête demandait de recourir à la procédure de contrat cadre avec un budget maximal de 100.000 Euros. Un contrat a été signé pour une période de 4 mois. Une deuxième requête de financement a été adressée à la Délégation de la Commission Européenne dans le cadre d'une deuxième mission d'appui au Ministère du commerce, particulièrement pour des négociations des Accords de Partenariat Economique.

Une requête de financement pour une assistance technique dans le domaine des finances publiques a été soumise à la Délégation. Le budget maximal est de 200.000 Euros et il était proposé de recourir à la procédure de contrat cadre.

Après la signature du devis programme de formation sur la Facilité de Coopération Technique en août 2007, la CELON a procédé à l'identification du groupe cible sur les modules de formation ci – après :

- Formation en informatique
- Formation avancée sur les procédures contractuelles
- Formation avancée sur les procédures financières
- Formation avancée sur la gestion du cycle de projets
- Formation avancée sur les procédures de passation de marché
- Formation avancée sur le monitoring des projets
- Formation avancée sur la programmation
- Echange d'expérience avec les services de l'Ordonnateur National des autres pays
- Formation avancée sur le contrôle et l'audit
- Formation sur la comptabilité avancée
- Séminaires de formation sur le commerce et le développement

- Formation sur le TOMFED pour le projet Santé Plus et le personnel des autres projets nécessitant un renforcement
- Formation sur la gestion des pépinières

Il est à noter que la formation sur la gestion des pépinières à l'intention des agronomes de l'Office de l'Huile de Palme (OHP) de Rumonge a été réalisée au Bénin auprès de CIRAD. Pour les autres formations, un calendrier a été arrêté.

### **3.1.8. Appui Budgétaire à la Stabilisation Macro – Economique 2007 - 2008**

La Convention de financement du programme d'appui budgétaire à la stabilité macro – économique 2007 – 2008 a été signée par l'Ordonnateur National le 11 septembre 2007 pour un montant de 30 millions d'Euros.

Le montant sera décaissé en trois tranches fixes et 3 tranches variables. Les décaissements des tranches fixes respectivement de 11 millions d'euros, 5 millions d'euros et 5 millions d'euros.

Pour les tranches variables, les conditionnalités sont les suivantes :

#### A) Première tranche de 4 millions d'Euros :

- 2 millions après la promulgation du nouveau Code des Marchés Publics
- 1 million après l'intégration de la solde dans le système d'information intégré pour la gestion des finances publiques
- 1 million après l'acceptation de la méthodologie du recensement de la Fonction publique, de la Police et de l'Armée.

#### B) Deuxième tranche de 2 millions d'Euros :

- 0,5 million après la requête pour la réalisation d'audits de la passation de Marchés Publics spécifiques en 2006,
- 0,5 million après la phase préparatoire du recensement de la Fonction Publique, de la Police et de l'Armée (système informatisé de la gestion du personnel de l'Etat testé et en place)
- 0,5 million après la publication du rapport de la Cour des Comptes sur l'exécution budgétaire 2006 et la publication et la médiatisation des débats au Parlement
- 0,5 million après la mise en place d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du CSLP et sélections d'indicateurs pour assurer le suivi de l'exécution du CLSP

#### C) Troisième tranche de 2 millions d'Euros :

- 0,5 million après le recensement effectif de la Fonction Publique, de la Police et de l'Armée
- 0,5 million après la production effective des états de la solde par le Ministère des Finances
- 1,0 million après l'évaluation de l'exécution du CSLP en 2007 (condition nécessaire pour atteindre le point d'achèvement PPTE).

Au 31 décembre 2007, la première tranche de 14,5 millions (sur 15 millions) étaient versés sur le compte du Trésor Public.

Les conditions exigées étaient les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique ou d'une stratégie nationale de développement et des réformes, la poursuite satisfaisante du programme de réformes macro – économiques agréé par le FMI ainsi que les progrès continus dans l'amélioration de la gestion des finances publiques au travers de la mise en œuvre du programme de réformes prioritaires. Selon la 6<sup>ème</sup> et dernière revue du FMI effectuée en octobre 2007, la mise en œuvre des mesures et réformes prévus ainsi que les résultats atteints ont été jugés satisfaisants.

### **3.1.9. Construction de la Route Nationale n°12 : Gitega – Karusi – Muyinga et Réhabilitation de la voirie urbaine de Bujumbura**

#### **3.1.9.1. Marché de travaux : RN 12 et Voirie Urbaine de Bujumbura**

Pour ce projet, les études techniques et le dossier d'appel d'offres avaient été réalisés par le bureau Simon & Christiansen. Les appels d'offres ont été lancés et les trois offres réceptionnées. Une commission d'ouverture et d'analyse des offres a été désignée par l'Ordonnateur National. Elle était composée des représentants de la CELON, de l'Office des Routes, de la Régie des SETEMU, des Marchés Publics. Une personne ressource, assistant technique international, a été recrutée pour appuyer tout le processus d'évaluation des offres. La Délégation de la Commission Européenne a été présentée dans toutes les réunions en qualité d'observateur.

Plusieurs séances d'analyse des offres techniques et financières des sociétés : SOGEA – SATOM, RAZEL et STRABAG ont été tenues et la Société SOGEA – SATOM a été retenue pour ce marché.

Pendant la période d'analyse des offres et en conformité avec le dossier d'appel d'offres, l'Ordonnateur National a demandé à la société SOGEA – SATOM de prolonger son offre pour une période de 60 jours. Ce qui a été fait par l'entreprise en joignant également une prolongation de la garantie de soumission. La CELON a préparé le contrat d'exécution des travaux qui a été signé par toutes les parties en date du 30 août 2007.

Une requête de financement de l'Ordonnateur National d'un montant de 23.158.963 Euros a été adressée à la Délégation de la Commission Européenne pour compléter le financement disponible sur le volet infrastructures routières.

Après la disponibilité du chef de mission du bureau de contrôle et de surveillance de la RN 12 « BCEOM », l'ordre de service de commencer les travaux de construction et de bitumage de la RN 12 a été signé en date du 05 novembre 2007.

Après la disponibilité du chef de mission du bureau de contrôle et de surveillance de la Voirie Urbaine de Bujumbura de « SGI Consulting », l'ordre de service de commencer les travaux de réhabilitation et de bitumage de la Voirie Urbaine de Bujumbura a été signé en date du 03 décembre 2007.

La dérogation demandée à la règle de nationalité et d'origine pour l'achat des engins de chantier de marque CATERPILLAR a été obtenue. De même les exonérations sur les équipements, matériaux et fournitures demandées et prévues dans le contrat ont été accordées.

Pendant la période d'importation des engins, l'entreprise SOGEA – SATOM s'est occupée à l'installation du chantier à Karusi et à la recherche des zones d'extraction des matériaux en collaboration avec le Maître d'œuvre.

La Direction Générale de l'Office des Routes a été invitée à désigner les fonctionnaires dirigeants qui vont suivre l'exécution des travaux en même temps que les bureaux de surveillance.

Dans le cadre de la visibilité des actions financées par la Commission Européenne, des panneaux de chantier ont été préparés et soumis à l'appréciation du Maître de l'Ouvrage.

Une requête de financement a été adressée à l'Ordonnateur National par la Régie SETEMU pour mettre à disposition à travers le budget de l'Etat d'un montant d'un milliard de Francs Burundais pour financer les expropriations et le déplacement des réseaux.

### **3.1.9.2. Marché de surveillance de la RN 12**

Onze offres ont été reçues pour la pré - sélection des bureaux de surveillance et de contrôle et ont fait l'objet d'une évaluation par une Commission Ad Hoc. Six bureaux : BCEOM, DIWI, RRI, TR Engineering, DHV – SEREC et Carlo Lotti & Associati, ont été sélectionnés et ont reçu le dossier d'appel d'offres dûment adopté par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne.

Finalement, quatre bureaux ont présenté des offres qui ont été évaluées. Le contrat pour la surveillance et le contrôle des travaux de construction et de bitumage la RN 12 a été approuvé par toutes les parties le 27 septembre 2007 (ON – Délégation – BCEOM).

Les bureaux d'études CARLO LOTTI, TRE et DHV qui avaient soumis une offre, ont été informés qu'ils n'ont pas gagné le marché. En plus, un avis d'attribution du marché a été transmis à la Délégation de la Commission Européenne pour publication sur le site de la Commission.

L'ordre de service de commencer la surveillance et le contrôle des travaux a été signé en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Une avance de démarrage de 304.344,4 Euros, représentant 20% des prix unitaires du marché a été accordé au Bureau BCEOM.

### **3.1.9.3. Marché de surveillance de la Voirie Urbaine de Bujumbura**

Suite à l'avis de pré - information pour le marché de surveillance et contrôle de la Voirie Urbaine de Bujumbura, cinq candidats ont été retenus : DHV, SGI Consult, TR Engineering, LUXCONSULT et Louis Berger SAS et ont reçu le dossier d'appel d'offres. Seules deux entreprises ont déposés des offres : SGI et TR Engineering.

Le contrat pour la surveillance et le contrôle des travaux de réhabilitation de la Voirie Urbaine de Bujumbura a été signé avec la société SGI Consulting en date du 03 octobre 2007 et l'ordre de service pour commencer la mission a été signé en date du 08 octobre 2007.

Cependant, le bureau a informé l'Ordonnateur National de l'empêchement du Chef de mission de se rendre au Burundi. Ce dernier a mis en garde le bureau SGI que la non disponibilité du chef de mission bloque l'émission de l'ordre de service pour commencer les travaux de réhabilitation de la Voirie urbaine de Bujumbura. Après plusieurs échanges de courrier, un nouveau chef de mission a été proposé et accepté par le maître d'ouvrage.

Une dérogation à la règle d'origine pour l'achat de 4 Jeep Pick Up NISSAN HARD BODY et de 2 stations wagon SUZUKI Grand Vitara a été accordée.

Le bureau d'études TR Engineering qui avait soumis une offre, a été informé qu'il n'a pas gagné le marché. En plus, un avis d'attribution du marché a été transmis à la Délégation de la Commission Européenne pour publication sur le site de la Commission.

Une réunion regroupant tous les intervenants en matière de réseaux urbains a été organisée par la CELON pour que chacun partenaire donne des informations sur les installations souterraines qui traversent les routes à réhabiliter. Cette réunion regroupait la Mairie de Bujumbura, la Régie SETEMU, l'ONATEL et la REGIDESO. Une visite des rues à réhabiliter a également été organisée.

### 3.1.10. **Projet de construction de la RN 13/19 : Ruyigi – Cankuzo – Muyinga.**

Au cours de l'année 2007, des négociations ont été menées avec le Bureau SHER pour la séparation du DAO RN 13/19 pour avoir deux lots. Au titre de rappel, la construction de la RN 13 est financé par le Programme Post Conflit de Développement Rural – 9<sup>ème</sup> FED qui n'a démarré qu'en août 2007. Le contrat proposé à SHER n'a pas abouti pour insuffisance du budget. Des démarches ont ensuite été engagées avec la société TR Engineering qui dispose des données sources.

Des missions de vérification de l'état de dégradation de la Route Nationale n°13 et de l'estimation des coûts actualisés du projet ont été réalisées. Le coût actualisé des travaux est estimé à environ 20,5 millions d'euros. Comme ce montant dépasse les disponibilités budgétaires de la Convention de financement, il est envisagé que les pistes Tora – Kagongo et Kibumbu – Bisoro soient financés par le STABEX et que les fonds dégagés sur ces routes en terre viennent en augmentation du budget de la route.

### 3.1.11. **Projet Lien Urgence – Réhabilitation – Développement dans le secteur de la santé au Burundi LRRD – PLUS :**

La proposition de financement du projet Urgence – Réhabilitation – Développement « LRRD Plus » dans le secteur de la Santé a été confectionnée par une équipe du Ministère de la Santé Publique en collaboration avec la CELON, la FAO, l'ECHO et la Délégation de la Commission Européenne.

La Convention de financement du projet Lien - Urgence – Réhabilitation – Développement « Santé PLUS » dans le secteur de la Santé a été approuvée par l'Ordonnateur National du FED le 18 septembre 2007.

Au début du mois d'octobre 2007, un avis de marché pour une assistance technique au projet a été publié sur le site de la Commission Européenne et au Journal « Le RENOUVEAU ». Suite à cet avis de marché, quatre bureaux ont été sélectionnés sur la liste restreinte : ETC – COPED – LOUVAIN, GFA, CREDES et AEDES. Ces bureaux présélectionnés ont reçu le dossier d'appel d'offres en novembre 2007. La date limite de dépôt des offres était fixée au 15 janvier 2008.

Le profil du Chargé de programmes Santé à la CELON, du Régisseur et du comptable des Devis programmes du projet a été défini et les termes de référence ont été préparés. Les appels à candidatures ont été lancés avec une date limite de réception des offres le 17 décembre 2007 pour le chargé de programme Santé à la CELON, le 21 janvier 2008 pour le comptable et le 06 février 2008 pour le Régisseur.

### 3.1.12. **Gestion du Devis – Programme de démarrage et du Devis Programme n°1 de la CELON**

Des contrats ont été renouvelés pour l'entretien du groupe électrogène, du matériel informatique, des photocopieuses, l'assurance des véhicules et pour l'accès à l'internet. Le renouvellement de l'immatriculation des véhicules a également été effectué.

Monsieur Ernest NGWIZURUSAKU a été désigné comptable du DP 1 CELON.

Un contrat d'administrateur réseau a été signé avec la société Star Systems représentée par Monsieur Valère NSENGIYUMVA pour la période de mars à mai 2007.

Une demande de réaménagement des lignes budgétaires du DPO CELON a été acceptée par l'Ordonnateur National du FED.

Les contrats du personnel ont été renouvelés pour une période de 12 mois couvert par le Devis Programme n°1. Les frais du personnel sont payés mensuellement sur base des contrats de travail en cours de validité et avec déduction de l'impôt Professionnel sur les rémunérations (10% du salaire net) et de la contribution à la Sécurité Sociale. L'impôt est versé par mois par l'employeur et la contribution à la Sécurité Sociale est versée par l'employeur à la fin de chaque trimestre.

Monsieur Jean Baptiste HAKIZIMANA, Directeur Adjoint de la CELON a été désigné Régisseur Suppléant du DP 1 de Croisière de la CELON.

Un réaménagement budgétaire du DP1 de croisière de la CELON a été opéré en vue de corriger le niveau des salaires de certains membres du personnel, de la rubrique liée aux frais médicaux et de prévoir les frais funéraires.

Les contrats du Directeur et du Directeur Adjoint de la CELON, de l'assistante administrative, des chargés de programmes infrastructures et Bonne gouvernance, des agents de nettoyage, de deux comptables et du chauffeur récemment recruté ont été ajustés en conformité avec les dispositions administratives particulières régissant la CELON et les Projets FED.

Les différents fournisseurs sont payés en se basant sur les engagements (bons de commande) et sur les preuves de livraison (bordereaux d'expédition).

### **3.1.13. Litiges sur les projets clôturés : PREBU, PATSBU**

Une commission a été mise en place par l'Ordonnateur National du FED pour analyser les litiges en suspens depuis la clôture de certains projets FED. Les principales conclusions de la Commission sont les suivantes :

#### **3.1.13.1. PREBU**

Les dossiers analysés portent sur le reportage effectué par le journal Afrique Média, les effets de la dévaluation et le retard de paiement à ITABEL sur l'Adduction d'eau de Muhuzu, la fourniture des bancs pupitres dans la Commune Buyengero, Province Bururi, les réclamations de l'ex-Directeur du PREBU.

Pour ces dossiers, la Commission a proposé à l'Ordonnateur National de payer sur le budget National les intérêts moratoires à ITABEL pour 16.018.124 BIF et la fourniture du mobilier scolaire à NDEMEYE Joseph pour 5.242.300 BIF.

Les autres dossiers ont été jugés inéligibles.

#### **3.1.13.2. PATSBU**

Le dossier en suspens portait sur la réparation de l'ambulance de Cankuzo, ayant fait l'objet d'un bon de commande en bonne et due forme du Régisseur du Programme. La Commission a proposé à l'Ordonnateur National de payer sur le budget National le montant de 13.304.808 BIF

### **3.1.14. Formation du personnel**

Une seconde mission de la société TOMATE a procédé à la formation sur les logiciels TECHPRO, CONSOGIFT et TOMON. Durant cette mission, la réception provisoire a été prononcée pour : les logiciels TOMON, TOMFED, TOMMARCHE, TECHPRO, CONSOGIFT, une licence version multi – projets, 5 licences sites version mono – projets et 35 licences postes version mono – projets.

La formation avancée sur les logiciels WORD & EXCEL a commencé au mois de décembre 2007 pour 35 heures.

### **3.1.15. Site Web CELON**

Un contrat de prestations de services a été signé avec un consultant pour la mise en place du site Web CELON. Une réception provisoire du système a eu lieu au courant de la période. Une adaptation du site à la situation actuelle de la CELON a été demandée.

### **3.1.16. Paiement des factures sur engagements spécifiques**

La CELON a poursuivi le paiement des factures dans le cadre des projets d'assistance technique et des engagements spécifiques des projets communautaires. Elle a également assuré le contrôle régulier des pièces justificatives des dépenses des programmes et projets communautaires.

### **3.1.17. Audit des DP CELON financés par le STABEX.**

Entre août 2004 et janvier 2007, les frais de fonctionnement de la CELON ont été financés par les intérêts de placement du Projet d'Appui à la Production Vivrière du STABEX.

Au cours du dernier trimestre 2007, le bureau d'audit MAZARS & GUERAD a procédé à l'audit des fonds STABEX et partant des DP CELON financés par le STABEX.

La CELON a eu à produire à l'intention des auditeurs des commentaires et justifications sur les dépenses jugées inéligibles sur les DP 1 à 5 CELON – STABEX.

### **3.1.18. Activités diverses**

La CELON a poursuivi le paiement des factures dans le cadre des projets d'assistance technique et des engagements spécifiques des projets communautaires. Elle a également assuré le contrôle régulier des mémoires des dépenses des programmes et projets communautaires.

La CELON a participé à diverses réunions avec la Délégation de la Commission Européenne et avec les programmes et projets communautaires en cours de réalisation.

Les contrats d'entretien des photocopieurs et du groupe électrogène ont été renouvelés pour la période couverte par le Devis Programme de croisière. Il en est de même des polices d'assurance pour les véhicules et les équipements de la CELON et pour l'abonnement à Internet.

L'entreprise STARS SYSTEMS a assuré le rôle d'administrateur réseau pour le mois de juin 2007. Ce contrat a été repris par SIRTECH qui a livré les équipements informatiques à la CELON avec un contrat d'administrateur réseau pour 12 mois.

La CELON a suivi l'audit et l'évaluation du Programme d'Appui Transitoire au Secteur de la Santé qui avait clôturé ses activités au 25 novembre 2006. Elle a également réalisé les opérations de clôture du Programme PACE « PAN AFRICAN CONTROL OF EPIZOOTIES ».

La CELON et la Délégation ont préparé le Protocole d'accord sur l'utilisation de la dérogation à la règle d'origine pour les marchés financés par le FED et le Budget et le protocole d'accord sur l'application de la garantie de bonne exécution dans les contrats de fournitures inférieurs à 5.000 Euros financés par le FED.

Constatant le retard dans le traitement des dossiers, les programmes et projets se sont mis ensemble pour définir le temps maximum de traitement des dossiers. Il s'agit du traitement des dossiers d'appel d'offres, des appels à proposition, des termes de référence, envoyés par les projets communautaires, du traitement des factures des engagements spécifiques, du suivi des contrats individuels, de la périodicité des rapports d'activités, de présentation des mémoires et des demandes d'avances.

## **3.2. SUIVI DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE**

### **3.2.1. Programme d'appui à la Bonne Gouvernance**

La CELON a accompagné le Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance dans sa phase de démarrage. Le programme a été hébergé dans les enceintes de la CELON avant l'adoption du DP0, le versement de l'avance sur DP et le versement de la première tranche de loyer.

Deux avenants du contrat d'assistance technique AGRER – ICON ont été signés pour le remplacement de Monsieur Bruno KEKO, comptable proposé dans l'offre d'AGRER par Monsieur Milly HONOMOOU (avenant n°1) et remplacement de Monsieur Omar Sylla, assistant technique en décentralisation par Alain BRUNETEAU (Avenant n°2).

Le programme a bénéficié notamment de l'appui technique de la CELON dans :

- L'obtention des documents administratifs d'établissement pour les assistants techniques et leurs familles ainsi que l'exonération sur leurs effets personnels.
- L'élaboration et l'approbation du devis programme de démarrage d'un montant de 379.161.886 BIF dont 123.171.886 BIF en régie directe.
- L'élaboration et l'adoption des dossiers d'appel d'offres pour l'acquisition des véhicules et du matériel et services informatiques.
- La réalisation des missions à l'intérieur du pays dans le cadre de l'identification des activités à mener dans le cadre du DP1 croisière dans les domaines de la décentralisation, de la gestion transparente de la chose publique et dans l'état de droit.
- La préparation du devis programme n°1 de croisière d'un montant de 13 097 756 000 BIF,
- La nomination du comité de pilotage et l'organisation de la première réunion pour l'adoption du premier devis programme de croisière.
- Le recrutement du personnel : responsable de l'administration et de la logistique, secrétaire de direction, comptable caissier, réceptionniste, chauffeur mécanicien et chauffeur, conseiller national en passation de marchés.
- La confection des dossiers d'appel d'offres pour les ordinateurs et pour les véhicules.
- Le lancement des activités du programme le 14 août 2007 à Bujumbura et le 16 août 2007 à Gitega,
- La préparation du programme annuel de travail en matière de subvention,
- La préparation de l'appel à proposition sur la campagne médiatique sur le rôle de la justice et des droits de l'homme,
- La préparation de l'appel à proposition sur l'appui au processus de planification communale,
- La participation à l'atelier sur l'assistance juridique et judiciaire,

- La participation à l'atelier de travail sur la justice administrative au Burundi,
- La participation au recrutement des conseillers nationaux du Programme Gutwara Neza : Justice, état de droit, foncier, décentralisation, infrastructures, communication et information,
- La participation à l'ouverture et l'analyse des candidatures, aux tests écrits et interview pour le recrutement des conseillers provinciaux en décentralisation et en état de droit pour les provinces de Bujumbura Rural, Gitega, Kayanza et Karusi.
- L'analyse de la demande de dérogation à la règle d'origine pour l'acquisition de matériel et services informatiques, lancement du dossier d'appel d'offres, réception des offres, ouverture et analyse des offres et proposition d'attribution de marché à SIRTECH.
- La relance du dossier d'appel d'offres pour la fourniture de véhicules après augmentation du budget, réception des offres, ouverture et analyse des offres, proposition d'attribution du marché à OLD EAST.
- L'analyse de la demande d'envoi en formation du Conseiller en décentralisation et du Directeur Général pour la décentralisation et l'auto – développement au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.
- L'analyse de la demande de réaménagement interne des lignes budgétaires du DP 1 de croisière.

### **Composante 1 : Renforcement de l'Etat de droit**

- Finalisation des termes de référence relatifs à la mobilisation d'une expertise internationale ponctuelle sur contrat cadre pour la « Réorganisation du statut et de la carrière des magistrats des tribunaux de résidence et des magistrats des tribunaux administratifs ».
- Rédaction et transmission à la Délégation de la Commission Européenne pour approbation d'un appel à propositions « Campagne d'information, d'éducation et de communication sur le rôle des femmes dans un Etat de droit ».
- Finalisation des termes de référence pour la modernisation des titres fonciers sur contrat cadre et transmission à la Délégation de la Commission Européenne pour approbation.
- Finalisation des termes de référence « Renforcement des capacités des juridictions administratives » pour la mobilisation sur régie d'une expertise internationale.
  1. Rédaction des questionnaires pour l'étude qualitative
  2. Sélection des enquêteurs
  3. Nomination du comité technique de suivi de l'enquête,
  4. Organisation et tenue des réunions de travail pour analyser, corriger, enrichir et valider la méthodologie et les questionnaires de l'enquête.
  5. Validation des outils de l'enquête
- Enquête population sur la justice de proximité dans 3 provinces : Gitega, Bururi et Kayanza
- Réalisation et validation d'un plan type pour la construction de 26 tribunaux (bornage, levée topographique et approbation des extraits du plan cadastral où seront construits les 26 tribunaux de résidence)
- Rédaction et transmission à la Délégation de la Commission Européenne pour approbation du dossier d'appel d'offres pour la construction de 26 tribunaux

- Tenue de la réunion de coordination des partenaires au développement dans les secteurs administration pénitentiaire et justice juvénile
- Validation des plans d'extension des prisons de Ruyigi et Bururi par la Direction générale des affaires pénitentiaires

### **Composante 2 : Gestion transparente et équitable des affaires publiques**

- Rédaction et transmission à la Délégation de la Commission Européenne des termes de référence relatifs à la mobilisation d'une expertise internationale ponctuelle sur le contrat cadre pour la réalisation des « Etudes organisationnelles des services du Ministère de la Justice appuyés par Gutwara Neza »
- Finalisation et transmission à la Délégation de la Commission Européenne pour approbation des termes de référence relatifs à la mobilisation d'une expertise internationale ponctuelle sur contrat cadre pour l'organisation des séminaires de formation en gestion des ressources humaines (GRH) et en gestion de programmes et projets à l'intention des principaux départements des Ministères appuyés par le programme.
- Organisation (rédaction du programme, supports pédagogiques, cas pratiques, grille d'évaluation, réunion d'information préalable I), animation et compte-rendu d'un atelier de réflexion sur « l'organisation et les missions de l'Inspection Générale de l'Etat »
- Rédaction et transmission à la Délégation de la Commission Européenne pour approbation d'un appel à propositions sur «la Campagne médiatique sur la lutte anti-corruption ».
- Participation à diverses réunions thématiques de coordination des partenaires justice dans les secteurs administration pénitentiaire, justice juvénile et assistance juridique et judiciaire détenus.
- Organisation d'une réunion de coordination des partenaires au développement dans les secteurs aux fins d'enrichissement de la matrice « justice » en la matière et d'organisation d'une réunion globale de coordination à l'initiative du Ministère de la Justice

### **Composante 3 : appui au processus de décentralisation**

La Loi communale est en cours de révision (projet). Le programme a été étroitement associé au suivi de l'étude sur la Mairie de Bujumbura, réalisée par le cabinet Afrique Conseil (Bénin).

Au terme de l'étude, les propositions de textes et autres recommandations ont été formulées.

- Organisation des états généraux de la décentralisation
- Formations des instances communales en matière de gestion des finances communales.
- Dans le cadre de l'appui au renforcement de la sécurisation foncière, les actions suivantes ont été entreprises :

- ✓ Constitution d'une plateforme nationale de réflexion,
  - ✓ Préparation du processus de lancement du dossier d'appel d'offres guichet foncier
  - ✓ Finalisation du diagnostic socio-foncier Itaba.
  - ✓ Préparation du diagnostic socio-foncier Karusi
  - ✓ Préparation d'un Atelier de validation de la fiche d'authentification des transactions foncières.
  - ✓ Adoption et lancement d'un guide National Pratique de Planification Communale Méthodologique
- Elaboration d'une monographie dans une commune pilote de la Province de Bujumbura Rural
  - Finalisation de la préparation (Thèmes, groupes cible et budget) d'un atelier national sur la déconcentration des services de l'Etat
  - Appui au recensement de la population

## **2.2. Activités transversales**

- Composante 1 et 2 : rédaction des termes de référence pour une « Etude appui documentaire aux tribunaux de résidence, à la Direction des titres fonciers et aux juridictions administratives et CPF ». Ces TDR fusionnent en une commande quatre activités d'appui documentaire concernant les composantes « Etat de droit » et « Gestion transparente ». Composante 2 et 3 : implication de l'Inspection Générale de l'Etat, principal bénéficiaire de la composante « Gestion transparente » comme acteur de la mise en œuvre de l'activité de formation aux finances communales de la composante « Décentralisation ». Le tout s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'une enquête sur les finances publiques locales préalable à la production d'un plan de formation en la matière.
- Appui de l'expert Etat de droit pour la rédaction d'une note portant « Analyse critique du projet de loi portant modification de la Loi N° 1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale », dans le cadre du résultat 1 Dispositif législatif et réglementaire complété de la composante « Décentralisation ».
- Participation des conseillers provinciaux aux enquêtes quantitatives et qualitatives sur la perception de la justice de proximité.

### **3.2.2. Projet d'appui et de renforcement des capacités des acteurs non étatiques**

Le contrat d'exécution et de gestion du projet d'Appui et de renforcement des capacités des acteurs non étatiques « ARCANE » a été approuvé par toutes les parties à la fin du mois de février 2007. Suite à la non disponibilité du chef de mission, l'arrivée de la mission d'assistance technique a été retardée d'un mois. Un ordre de service de commencer les prestations a été adressé à la société ICON qui a gagné le marché. Le démarrage effectif du projet a eu lieu au début du mois avril 2007 avec la mise en place de l'équipe d'assistance technique.

Les principales actions menées au cours de l'année 2007 sont principalement les suivantes :

- La recherche d'un bureau du projet et son hébergement dans les enceintes de la CELON dans un premier temps,
- L'inventaire des besoins en matière de mobilier, matériel de bureau, matériel informatique, Climatiseurs, groupe électrogène etc.

- La confection du devis programme de démarrage approuvé le 1<sup>er</sup> mai 2007 pour un montant de 332.415.996 BIF
- La confection des dossiers d'appels d'offres pour le matériel informatique, les climatiseurs, le groupe électrogène et le matériel roulant, ouverture des offres et proposition d'attributaires. Le marché pour les climatiseurs et groupe électrogène a été relancé car n'ayant pas reçu trois offres valables (2 offres reçues). Après réception et analyse de nouvelles offres, des contrats ont été signés : avec la société SIRTECH pour la fourniture du matériel informatique et avec la Société GTS pour la fourniture du Groupe Electrogène
- La sélection des consultants chargés d'identifier les activités du projet par secteurs.
- L'appui - conseil en ce qui concerne les procédures FED.
- Recrutement de l'assistant opérationnel, du comptable, de la secrétaire documentaliste et du chauffeur,
- Dérogation à la règle d'origine pour l'achat du matériel informatique,
- Achat de deux ordinateurs en attendant l'aboutissement du dossier d'appel d'offres pour le matériel informatique,
- Mission d'identification des actions à réaliser dans les provinces de Cibitoke, Gitega, Muramvya, Ruyigi, Kayanza, Ngozi, Kirundo,
- Participation à l'atelier de lancement des activités du projet ARCANE,
- Organisation de l'atelier d'information sur les négociations des APE (Accord de Partenariat Economique),
- Réaménagement des lignes budgétaires du DP0,
- Préparation du Devis Programme n°1 de croisière couvrant la période d'octobre 2007 à septembre 2008.
- Demande de nomination des points focaux et des membres du comité de pilotage,
- La formation du Régisseur et le Responsable Administratif et Financier sur les logiciels TOMFED et TECPRO,
- Une liaison Internet est assurée par CBINF.
- Des DAO ont été regroupés par thèmes d'intérêt afin de lancer des Appels d'Offres composés de plusieurs lots.
- Un appel à candidature a été lancé par voie de presse pour constituer les listes restreintes ; cet appel concernait l'ensemble des DAO services prévus dans le DP1. Quarante trois prestataires de service de tout type (ANE, Bureaux d'étude, ONG internationales) ont manifesté leurs intérêts.
- Réunion du Comité de pilotage pour le choix de la stratégie à suivre pour la mise en place des MANE dans les différentes provinces d'interventions. Un courrier a été envoyé aux différentes autorités décentralisées. Ce courrier donnait une légitimité pour poursuivre les négociations sur les conditions de mise à disposition de ces immeubles à des collectifs provinciaux d'Acteurs Non Etatiques.
- Négociation d'un contrat de consultance avec un juriste pour élaborer un premier projet de contrat entre les administrations déconcentrées - décentralisées propriétaires des locaux et le collectif des ANE de la région est en cours de négociation.
- Rédaction et transmission à la DCE pour approbation d'un projet de DAO d'assistance technique à la mise en place des MANE de la Province. (5 lots ; Cibitoke, Kirundo, Makamba, Gitega et Ruyigi).
- Choix de l'équipe de consultant pour la restructuration des Organisation des Producteurs du Secteur Privé et signature des contrats avec cette équipe,

- Identification des partenaires potentiels du projet pour la défense des intérêts catégoriels du milieu rural :
  1. Contacts avec les Confédérations syndicales, y compris une réunion de présentation des lignes budgétaires prévues dans le DP1
  2. Contacts avec les Organisations du Secteur de la presse, y compris une réunion de présentations des lignes budgétaires prévues dans le DP1.
  3. Recrutement d'un consultant informaticien
  4. Production d'un premier rapport sur l'architecture globale de la base de données, le questionnaire d'enquête et l'échantillonnage pour la Baseline study.

### **3.2.3. Programme de réhabilitation du Burundi « PREBU »**

Des réclamations, au cas par cas, sur les marchés octroyés dans le cadre du PREBU ont été analysées. Il s'agit principalement des réceptions définitives non prononcées, des cautions de bonne exécution ou de garantie de soumission non libérées ou des litiges sur les paiements

La CELON a poursuivi la vérification des pièces comptables des devis programmes du PREBU et des engagements spécifiques. Des rapports ont été produits au fur et à mesure des vérifications et soumis à la Délégation de la Commission Européenne.

La CELON a également transmis à la Délégation de la Commission Européenne le rapport du consultant sur la destruction de la comptabilité du PREBU gérée à travers le logiciel « CIEL ».

Le rapport d'audit réalisé par le bureau Baker Tilly (Groupe France Audit) a fait l'objet de commentaires de la CELON qui ont été transmis aux auditeurs.

Le rapport de la procédure contradictoire sur la gestion du PREBU qui renseigne sur les inéligibilités et les dépenses non règlementaires a été approuvé par l'Ordonnateur National et soumis à l'appréciation de la Commission Européenne. Le montant jugé inéligible se chiffre à 408.4247.248 BIF.

La Ministre des Finances, Ordonnateur National du FED a nommé une commission chargé d'analyse les litiges restés pendants lors de la clôture du PREBU et du PATSBU. Le rapport produit par la Commission fait état que toutes les dépenses sont éligibles.

La CELON, la DGHER et la Délégation ont analysé la demande de main levée formulée par l'entreprise SIBR international qui a réalisé le tirage des lignes électriques Shombo et Ryarusera. Les problèmes de non fonctionnement de la ligne proviennent des équipements livrés par la DGHER qui ne respectent pas les normes d'usage. Une requête de financement a été introduite à la Délégation de la Commission Européenne pour la réparation de ces lignes. Le montant demandé est de 138 millions de BIF dont 120 millions pour le matériel électrique et 18 millions pour le montage.

Suite à l'exécution des marchés exécutés par COMELEC dans le cadre du PREBU constaté par les procès verbaux de réception définitive, six cautions de bonne exécution ont été retournées à cette entreprise.

### **3.2.4. Programme Post Conflit de Développement Rural « PPCDR »**

Une pré - sélection des cabinets pour l'exécution et la gestion du programme Post Conflit de Développement Rural a retenu : AGRIFOR- LINPICO, BDPA-BCEOM-SATEC, GOPA Consultants, GTZ IS, SHER Ingénieurs Conseils, SOFRECO et SOPEX – Gruppo SOGES.

Ces bureaux ont reçu le dossier d'appel d'offres et leurs offres ont fait l'objet d'évaluation par une Commission nommée par l'Ordonnateur National. Le marché a été attribué au Groupement SOPEX – Gruppo SOGES pour un montant de 1.778.000 €.

Le contrat de services a été approuvé par l'attributaire en juillet 2007 et le projet a commencé en août 2007. La Cellule de gestion a préparé le Devis programme de démarrage qui a été approuvé le 23 août 2007.

Les actions réalisées ont commencé par la prise de connaissance du contexte, l'identification des systèmes, l'initialisation du système de suivi-évaluation et la proposition d'indicateurs, la proposition de Tableaux de bord, l'élaboration du Manuel des Procédures, la formulation d'une proposition de modalités d'organisation de réunions sectorielles mensuelles, l'organisation d'ateliers de validation des plans d'actions dans les Provinces, la formalisation du premier Plan de travail, la préparation et l'organisation de la première réunion trimestrielle du Comité Technique de Suivi.

Des contacts ont été organisés avec les futures partenaires sur terrain afin d'identifier les synergies potentielles ainsi que les actions similaires dans les différents domaines d'intervention du PPCDR. De même, des points focaux ont été nommés au niveau des Ministères techniques Aussi, les membres du comité National de pilotage et le comité techniques de suivi ont été nommés.

Des termes de référence ont été élaborés et le processus de recrutement du personnel local du programme a été lancé : assistant administratif et financier, comptable, secrétaire documentariste, personnel d'appui, conseiller pour la mise en place d'outils de sécurisation alimentaire, conseiller ingénieur en génie rural, conseiller ingénieur en génie civil, assistant au renforcement des institutions publiques et des acteurs du monde rural.

Dans le cadre de la formulation des activités de la composante 1 : « mise en place des outils de sécurisations alimentaire », des ateliers provinciaux ont été organisés au cours du dernier trimestre 2007 dans les 5 provinces de la zone d'intervention du PPCDR à savoir Kirundo, Muyinga, Cankuzo, Ruyigi et Rutana. Ces ateliers avaient pour objet de définir de façon participative, les actions concrètes à mener durant la période couverte par le programme. Ces ateliers ont été suivis par des rencontres avec les responsables provinciaux de l'agriculture et de l'élevage afin qu'à partir des besoins et souhaits émis par les bénéficiaires et en rapports avec les plans communaux et provinciaux de développement, des projets soient identifiés pour être programmés sur le DP1.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 4 d'appui aux sinistrés, des contrats de contribution ont été signés avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés « UN-HCR » à hauteur de 6,5 millions d'Euros et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance « UNICEF » à hauteur de 3,5 millions d'Euros.

Le programme a préparé les dossiers d'appel d'offres pour l'équipement des bureaux suivants qui ont été approuvés et lancés :

- DAO Véhicules (1 berline et 3 jeep tout terrain 4 x 4)
- DAO matériel et services informatiques (avec dérogation à la règle d'origine)
- DAO climatiseurs et groupe électrogène
- DAO mobilier de bureaux
- DAO climatiseurs

Le programme a réalisé des missions d'inspection de la Route Nationale n°13 : Ruyigi - Cankuzo et des pistes Bisoro – Kibumbu et Tora – Burambi – Kagongo en vue d'en estimer les coûts actualisés.

Un contrat a été signé avec un bureau spécialisé AETS (Application Européenne de Technologies et de Services) pour mener l'étude sur le Profil environnemental pays « PEP-BURUNDI ». Le bureau choisi a fait deux missions de terrain en mars et mai 2007. Des commentaires sur le rapport provisoire ont été envoyés au consultant et le rapport final a été produit. Un atelier national de validation du rapport a été organisé à la fin du mois de mai 2007. Compte tenu de la bonne qualité du rapport, il a été recommandé que son résumé soit inséré dans le document de Stratégie pays – 10<sup>ème</sup> FED.

Une requête de financement a été adressée à la Délégation de la Commission Européenne pour demander le financement d'une étude d'identification d'un programme d'appui à la protection du Parc National de la RUVUBU.

Une demande de réaménagement des lignes budgétaires du DP0 sans changement de l'enveloppe a été acceptée.

### **3.2.5. STABEX**

#### **a) Suivi des réalisations en cours :**

##### **3.2.5.1. Programme d'Appui à la Production vivrière**

La CELON a participé à l'identification des actions qui seront réalisées avec les fonds non consommés du programme d'Appui à la production vivrière. Les principaux axes d'intervention sont :

- La construction de huit hangars de stockage d'intrants agricoles et d'élevage
- La poursuite de la mise en place des lignes anti – érosives
- La disponibilisation d'un fonds de roulement pour les engrais
- La disponibilisation des semences comme les boutures de patate douce et de manioc, la pomme de terre, le maïs, le haricot, le riz et les semences maraîchères.
- Le repeuplement du cheptel bovin et caprin
- L'aménagement des marais dont les études étaient disponibles (Kirundo, Ngozi, Karusi et Ruyigi).

A la fin, des actions ont été abandonnées au profit de la formation des moniteurs agricoles à travers tout le pays. La CELON a participé à la confection du protocole de mise en œuvre du projet d'appui à la production vivrière – phase II.

##### **3.2.5.2. Filière des cultures de rente**

###### **1. Filière café**

Le Protocole de mise en œuvre du programme de réhabilitation de la filière café a été préparé et approuvé par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation. Il couvre un montant de 6,5 millions d'euros ou 9,25 milliards de BIF. Ce programme sera exécuté sur une période de 24 mois expirant en juin 2009.

Le comité technique d'élaboration du programme de réhabilitation de la filière café a tenu des sessions pour analyser :

- a) Les modalités d'exécution des réhabilitations des tables de séchage,
- b) L'identification des actions prioritaires du programme de restructuration de la filière,
- c) L'état d'avancement du programme de réhabilitations des stations de lavage et des pistes d'accès,
- d) L'actualisation de l'identification des actions prioritaires du programme de restructuration de la filière café

Des dossiers d'appel d'offres ont été préparés et soumis à l'approbation des autorités habilités :

- Le dossier d'appel d'offres international pour la fabrication, la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service des équipements électromécaniques aux stations de dépulpage - lavage du café dont 105 groupes électrogènes, 105 motos pompes électriques et 105 moto – réducteurs a été préparé, approuvé et lancé en décembre 2007,
- Le dossier d'appel d'offres ouvert local pour la réhabilitation des pistes d'accès à 43 stations de dépulpage-lavage des SOGESTALS KAYANZA, NGOZI, KIRUNDO/MUYINGA, KIRIMIRO et MUMIRWA a été préparé, approuvé et lancé en décembre 2007. Ces pistes totalisent 168,8 km.
- Trois dossiers d'appels d'offres pour les travaux de réhabilitation des tables de séchage pour les différentes stations de dépulpage-lavage ont été préparés :
  - Le DAO ouvert local pour la fourniture et la livraison de madriers (23.702 pièces) et (116.880 pièces) de chevrons était en cours d'analyse à la CELON et la Délégation,
  - Le DAO ouvert international pour la fabrication de 41.574 poteaux de base en béton armé et de 41.574 poteaux ordinaires en béton armé était en cours de correction après les commentaires de la CELON,
  - Le DAO ouvert international pour la fourniture et la livraison de 184.930 m de treillis poulailler, de 47.498 m de treillis café et 636.334 m de fil haute traction était en cours de finalisation.
- Le dossier d'appel d'offres restreint pour la mission de contrôle et de surveillance des travaux de réhabilitation des pistes d'accès aux stations de dépulpage – lavage de la filière café était en cours de correction,

## 1. Filière thé

Les appels d'offres pour la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements industriels d'usinage du thé et du matériel et équipements électriques ont été infructueux (offres financières hors budget). Une demande de recourir à hauteur de 5 millions de BIF aux imprévus du DP 2 du Programme de Réhabilitation de première urgence de la filière thé a été introduite à la Délégation pour actualiser le devis estimatif des coûts des équipements de l'Office du Thé du Burundi. Un contrat a été signé avec le consultant pour 3,8 millions de BIF.

Un accord a été demandé à la Délégation de la Commission européenne pour attribuer le marché de fourniture et installation et mise en service de 4 séchoirs à McCloy Limited pour un montant de 475.000 €

La CELON a participé à une réunion du comité technique d'organisation et de suivi du programme de réhabilitations de première urgence de la filière Thé pour analyser le plan actualisé des réhabilitations prioritaires des équipements industriels des complexes théicoles.

L'avenant n°2 au Protocole de mise en œuvre des filières café et thé a été adopté par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission européenne. Il en est de même pour l'avenant n°1 au Devis programme n°2 de réhabilitation de la filière thé. Cet avenant avait trait à la révision des coûts de réhabilitation de première urgence de la filière thé dont les dossiers d'appels d'offres avaient été infructueux car les offres financières dépassaient les budgets disponibles.

Le dossier d'appel d'offres pour la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements industriels d'usinage du thé, du matériel et équipements électriques qui avait été infructueux a été relancé.

Le dossier d'appel d'offres pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène et des installations électriques aux complexes théicoles de Teza et Ijenda a été lancé.

Une réunion du comité technique d'organisation et de suivi du programme de réhabilitation de première urgence de la filière thé a été organisée pour analyser le plan actualisé des réhabilitations prioritaires des équipements industriels des usines des complexes théicoles.

Dans le cadre de l'avenant n°2 au COM 92 – 99, un montant de 1 million d'euros a été affecté à l'extension de la théiculture en province Mwaro. Les travaux consisteront à l'installation et entretien des pépinières, aux plantations théicoles, à la construction des hangars de collecte de la feuille verte, à la réhabilitation et au traçage des pistes d'accès.

Dans ce cadre, un Protocole de mise en œuvre du programme d'extension des plantations théicoles à Mwaro a été approuvé de même que le devis programme n°1 d'extension du thé à Mwaro d'un montant de 628.429.307 BIF couvrant la période d'octobre 2007 à avril 2008.

La réception provisoire de 4 séchoirs industriels d'une capacité de 450 kg/heure chacun installés dans les usines théicoles de Rwegura (2), de Tora (1) et d'Ijenda (1) a eu lieu en novembre 2007.

L'ouverture des offres pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène de 450 KVA a eu lieu en décembre 2007. D'autres équipements industriels d'usinage du thé sur le même financement sont attendus.

Dans le cadre de l'extension du thé à Mwaro, une dérogation en vue de passer un marché de gré à gré pour l'installation des pépinières à thé dans la province Mwaro a été accordée. Dans la réunion du Comité de pilotage tenue en octobre 2007, il a décidé de défalquer une partie des fonds prévus pour l'appui aux associations des théiculteurs afin de l'affecter à l'acquisition d'un complément d'équipements qui n'avaient pas été retenus sur le programme des interventions de première urgence faute de budget. Les activités retenues dans un premier temps concernent l'installation et l'entretien des pépinières en vue de réaliser 240 ha de nouvelles plantations.

La rédaction du dossier d'appel d'offres pour l'extension de la salle de triage à l'usine à thé de Tora. Ce DAO a été soumis à l'approbation de l'Ordonnateur National et du Chef de Délégation. Il a été lancé en décembre 2007.

Le dossier d'appel d'offres pour la fourniture des boutures, de toile Americani et de sachets opaques était en cours d'analyse à la CELON en décembre 2007.

### **3.2.5.3. Pistes rurales prioritaires**

Les dossiers d'appels d'offres pour les travaux et ceux pour la surveillance ont été confectionnés et soumis à l'approbation de l'Ordonnateur National et du Chef de Délégation de la Commission Européenne.

La CELON a participé au Comité de pilotage pour analyser l'état d'avancement du programme et préparer la visite des lieux pour les soumissionnaires potentiels. Cette visite a eu lieu du 10 au 12 avril 2007.

La CELON a participé à l'ouverture et à l'analyse des offres pour les travaux et pour la surveillance et le contrôle de la réhabilitation des pistes rurales prioritaires.

Pour les travaux, seul le lot n°5 : Vumbi – Gitobe – Kabanga rentrait dans l'enveloppe du programme. Les autres lots ont été attribués après annulation du marché et ouverture des négociations avec les entreprises les moins disantes. Ainsi l'attribution des lots se présente comme suit :

- Lot n°1 Hangar – Gihungwe, attributaire ECI, montant 481.769.596 BIF
- Lot n°2 Mabayi - Ruhororo, attributaire ECO - BERCO, montant 653.072.500 BIF
- Lot n°3 Rusi – Nyabikere, attributaire ECOMO, montant 280.897.450 BIF
- Lot n°4 Gashikanwa – Musenyi, attributaire ECBROH, montant 714.028.445 BIF
- Lot n°5 Vumbi – Gitobe - Kabanga, attributaire ETAMCO, montant 770.962.400 BIF

Le marché pour la surveillance et le contrôle des travaux a été confié à GRET pour un montant de 133.100.000 BIF.

A fin décembre 2007, le taux de réalisation des activités était de 17,7% pour la piste TR5- Hangar Gihungwe, de 17,41% pour la piste Mabayi – Ruhororo, de 23,4% pour la piste Rusi –Nyabikere, de 32,7% pour le lot Gashikanwa - Musenyi, et de 34,6% pour le lot Vumbi -Gitobe - Kabanga.

L'Avenant n°1 au protocole de mise en œuvre du Programme de réhabilitation des pistes rurales prioritaires a été signé en date du 30/11/2007. Cet avenant prolonge la durée d'exécution de ce DP qui passe de 24 à 38 mois pour couvrir le temps des travaux et la période de garantie de 12 mois.

Aussi, le devis programme n°2 a été préparé et adopté. Le montant de ce DP est de 4.092 millions de Francs Burundais.

#### **3.2.5.4. Avenant n°2 au COM 92 - 99**

Après une longue période d'analyse par les services de la Commission Européenne, l'Avenant n°2 au COM 92 – 99 a été approuvé le 03 mai 2007. Il permettra la mise en exécution de certaines activités du STABEX qui étaient encore en attente :

- |   |               |
|---|---------------|
| • Réhabilitation des stations de lavage et des pistes d'accès | : 6.500.000 € |
| • Restructuration de la filière Café                          | : 3.000.000 € |
| • Restructuration de la filière Thé                           | : 3.000.000 € |
| • Extension du Thé à Mwaro                                    | : 1.000.000 € |
| • Réhabilitation du palmier à huile                           | : 5.500.000 € |
| • Réinsertion des sinistrés de guerre                         | : 2.000.000 € |

#### **3.2.5.5. Cellule de coordination**

Les principales actions de la Cellule de coordination auxquelles la CELON a participé portent principalement sur :

- L'élaboration des termes de référence pour l'audit de la Cellule STABEX (y compris la CELON pour la période d'août 2004 au 31 janvier 2007).
- Le rapport annuel du STABEX selon le modèle de la Commission Européenne

- La régularisation du contrat de Monsieur Pontien KADIRIGIZA. Son contrat avait été signé par NOBLET alors qu'il devait être signé par l'Ordonnateur National. Ensuite, KADIRIGIZA Pontien est passé du poste d'homologue national à celui de coordonnateur du STABEX.
- La prolongation de douze mois du contrat de Monsieur Jean Claude NOBLET, assistant technique au STABEX
- La préparation et l'adoption du devis programme n°7 portant sur la période d'avril 2007 à mars 2008.
- Le lancement de l'appel à candidature pour le recrutement d'un ingénieur agronome et d'un ingénieur civil.
- La préparation du dossier d'appel d'offres pour l'acquisition du matériel et services informatiques
- Lancement de l'appel d'offres pour la fourniture du matériel informatique après l'obtention de la dérogation à la règle d'origine et ouverture et analyse des offres pour la fourniture du matériel et services informatiques. Le marché a été attribué à OSA (Office Systems et Applications) pour un montant de 39.087.147 BIF. Le rapport d'évaluation a été approuvé par la Délégation de la Commission Européenne.
- Lancement de l'appel d'offres pour la fourniture d'un véhicule 4 x 4 pour le secteur horticole
- Recrutement du responsable de la filière horticole et d'un ingénieur agronome au STABEX
- Elaboration et lancement du dossier d'appel d'offres pour la fourniture des climatiseurs
- Elaboration et lancement d'un dossier d'appel d'offres pour la fourniture de matériel et services informatiques (8 ordinateurs, 8 onduleurs, 1 serveur domaine et d'application, 1 serveur dédié, 1 imprimante, multifonction, 2 imprimantes à jet d'encre, câblage réseau, logiciels, équipement réseau et contrat d'administrateur réseau),
- Le STABEX et la CELON ont participé à l'atelier sur les retombées de l'intégration régionale sur le développement des filières agricoles du Burundi.
- Appui au recrutement du Régisseur et du comptable au programme STABEX. Cet avis de recrutement sera relancé au début de l'année 2008,
- Réaménagement des lignes budgétaires du DP7 qui a été accepté par l'Ordonnateur National,
- Appui dans le cadre de l'audit des fonds STABEX réalisé par le bureau MAZARS & GUERARD principalement en ce qui concerne la gestion des Devis programme 1 - 5 CELON – STABEX,
- Appui dans le cadre de l'audit des fonds STABEX réalisé par le bureau MAZARS & GUERARD principalement en ce qui concerne la gestion des Devis programme 1 - 5 CELON – STABEX,

### **3.2.5.6. Programme horticole**

Le protocole de mise en œuvre du programme de réhabilitation et relance du secteur horticole a été approuvé par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation en mars 2007.

La demande d'utiliser les imprévus du DP 7 STABEX pour financer un expert chargé d'élaborer les termes de référence pour la construction de la clôture et l'éclairage de l'aéroport international de Bujumbura a été transmise à la Délégation de la Commission Européenne.

Une requête de financement pour la construction de la clôture et l'éclairage de l'aéroport international de Bujumbura a été transmise à la Délégation de la Commission Européenne par l'Ordonnateur National.

Les termes de référence pour la construction de la clôture et de l'éclairage de l'Aéroport International de Bujumbura, élaborés par le consultant BERGIMMO, ont été approuvés par les services de l'Ordonnateur National et de la Délégation.

Un contrat pour la réalisation des études de construction de la clôture et de l'éclairage de l'Aéroport a été confié au bureau HYDROPLAN. Ce bureau a transmis pour approbation l'avant projet sommaire et l'avant projet détaillé des études des travaux de constructions de la clôture et de l'éclairage de l'Aéroport.

Un contrat d'assistance technique court terme pour le démarrage du projet de relance du secteur horticole a été signé par l'ON et le Chef de Délégation. Le consultant est à pied d'œuvre depuis le mi – septembre 2007.

Le devis programme n°2 pour la réhabilitation du secteur horticole été préparé et adopté au mois de novembre 2007. Ce DP mettait l'accent sur le renforcement des capacités des exportateurs, l'amélioration des cultures et le renforcement des capacités.

Une dérogation a été introduite à la Délégation pour l'acquisition en gré à gré de 45.000 vitro plants d'ananas victoria et 25.000 plants de bananes frecinette avec VITROPPIC - CIRAD. La même demande a été formulée pour la conclusion d'un contrat de service avec l'ISABU pour la confection des serres, le sevrage et l'amplification des vitro-plants et pour l'amélioration de maracuja violette.

L'élaboration des statuts de la maison horticole au Burundi a été confiée à INTERCONTACTS SERVICES. Cette maison vise à rassembler tous les opérateurs du secteur en vue de mettre sur pied une organisation des professionnels du secteur dont les exportateurs de dracaenas, de roses, de produits ethniques et de maracuja.

Des contacts ont été menés dans le but d'organiser une visite d'échanges des exportateurs burundais à la grande foire internationale des fruits et légumes « **Fruit logistica de Berlin** » qui était prévu du 7 au 9 février 2008.

Le devis programme n°2 pour la réhabilitation du secteur horticole été préparé et adopté au mois de novembre 2007. Ce DP mettait l'accent sur le renforcement des capacités des exportateurs, l'amélioration des cultures et le renforcement des capacités.

L'élaboration des statuts de la maison horticole au Burundi a été confiée à INTERCONTACTS SERVICES. Cette maison vise à rassembler tous les opérateurs du secteur en vue de mettre sur pied une organisation des professionnels du secteur dont les exportateurs de dracaenas, de roses, de produits ethniques et de maracuja.

Des contacts ont été menés dans le but d'organiser une visite d'échanges des exportateurs burundais à la grande foire internationale des fruits et légumes « **Fruit logistica de Berlin** » qui était prévu du 7 au 9 février 2008.

### 3.2.5.7. Appui au cantonnement des combattants FNL - PALIPEHUTU

Un contrat de subvention à l'appui à la démobilisation et au processus de paix : ravitaillement en nourriture des zones de rassemblement a été approuvé en février 2007. Cet appui d'un montant de 332.751,47 € porte sur une période de 5 mois et expirera donc en juillet 2007.

Un avenant au contrat de subvention à l'appui à la démobilisation et au processus de paix : ravitaillement en nourriture des zones de rassemblement a été approuvé pour prolonger la période de mise en œuvre de l'action à la fin de septembre 2007.

En raison des retards constatés dans le cantonnement des combattants du FNL, il a été décidé par la suite de suspendre le contrat pour une période de 3 mois.

Un troisième avenant au contrat de subvention à l'appui à la démobilisation et au processus de paix (ravitaillement en nourriture des zones de rassemblement) a été approuvé. Par cet avenant, le contrat est suspendu pour une période de 9 mois à compter du 28 septembre 2007.

### **3.2.5.8. Assistance aux personnes expulsées de Tanzanie**

Dans le cadre de l'avenant n°2 au COM 92 – 99, un montant de 2 millions d'euros est réservé à l'appui aux sinistrés. Compte tenu de la situation particulière d'expulser les réfugiés burundais vivant en Tanzanie au plus tard le 31 décembre 2007, le montant prévu au COM a été affecté à cette action.

Ainsi, un Protocole de mise en œuvre a été approuvé par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission européenne. De même, un contrat de gestion et d'exécution du programme a été signé entre le Gouvernement et l'UNICEF pour la mise en œuvre du Protocole. Le projet permettra une assistance et réintégration de 20.000 personnes expulsées de Tanzanie sur leurs collines d'origine.

### **3.2.5.9. Programme de replantation de la palmeraie de RUMONGE**

Dans cadre de l'avenant n°2 au COM STABEX 92 – 99, un montant de 5,5 millions d'euros a été réservé à la replantation de 3.000 hectares de palmier à huile de Rumonge.

Un protocole de mise en œuvre du programme a été approuvé par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne. Un devis programme d'actions d'un montant de 1.645.000.000 BIF a été également approuvé. Il couvre une période de 38 mois expirant en septembre 2010.

Une dérogation a été sollicitée pour recourir à une procédure négociée pour l'acquisition des semences germées et des plants de palmier à huile. Aussi, un accord pour le recours à un marché de gré à gré a été obtenu pour l'acquisition des semences germées auprès de CIRAD – Côte d'Ivoire et des plants de palmier à huile auprès de l'association des pépiniéristes de DAMA.

Une autre demande concerne la dérogation à la règle d'origine pour l'acquisition des équipements (matériel informatique, photocopieur, climatiseur)

Une visite des responsables de la Délégation et des services de l'Ordonnateur National a été réalisée dans la palmeraie de Rumonge en vue de mesurer l'adhésion de la population à ce programme.

Des dossiers d'appels d'offres ont été préparés, approuvés et lancés : DAO fourniture de matériels informatiques et DAO recrutement d'une assistance technique, DAO véhicules, DAO motos, DAO pour le recrutement des consultants dans les domaines de la phytopathologie et de la gestion des pépinières, DAO pour l'acquisition des semences de palmier à huile.

Une dérogation à la règle d'origine a été sollicitée et obtenue pour l'acquisition des motos, des ordinateurs, des imprimantes, des photocopieuses et des climatiseurs.

Les termes de référence pour le recrutement d'un ingénieur civil, d'un ingénieur agronome, d'une secrétaire de direction, d'un responsable administratif et comptable ont été préparés et soumis à l'approbation avant l'appel à candidature.

Le devis programme de démarrage du programme de replantation de 3.000 ha de la palmeraie villageoise de Rumonge a été approuvé en octobre 2007 pour une durée d'exécution de quatre mois. Suite à une augmentation du coût de l'abattage et du découpage des vieux palmiers ce devis-programme a par la suite fait objet d'un réaménagement des lignes budgétaires sans changement de l'enveloppe.

Le contrat de fourniture des semences de palmier à huile a été préparé et approuvé par CIRAD, attributaire du marché, l'Ordonnateur National et endossé par la Délégation de la Commission Européenne.

### **3.2.6. Programme Régional de lutte contre les épizooties**

Ce programme a terminé les activités au 31 décembre 2006. Pendant la période du rapport, la CELON a réalisé un inventaire de tous les investissements acquis par le Programme. Il a été constaté qu'un frigo manquait et le coordonnateur a demandé au gestionnaire du magasin de le remplacer. A défaut, des sanctions seront prises à l'endroit du contrevenant.

Conformément au DP2 Extension, l'Ordonnateur National a autorisé le transfert des investissements réalisés par le Programme PACE à la Direction Générale de l'élevage.

La CELON a poursuivi l'analyse des pièces justificatives en vue du versement de la dernière tranche d'environ 14 millions de Francs Burundi.

### **3.2.7. Programme d'appui Transitoire au secteur de la Santé « PATSBU »**

Le programme a clôturé les activités le 25 novembre 2006. Durant la période du rapport, la CELON a fait des commentaires sur les rapports d'évaluation et d'audit du programme. Des justifications ont été fournies sur les dépenses jugées inéligibles par les auditeurs.

### **3.2.8. Programme d'appui à la Réduction de la Pauvreté 2004 – 2006 et Allègement de la Dette Multilatérale**

Le Programme d'appui à la Réduction de la Pauvreté et allègement de la dette multilatérale était opérationnel depuis 2004 et était doté d'un budget de 46,92 millions d'euros. Sa phase opérationnelle était fixée au 31 décembre 2007.

Au moins de juin 2007, la Commission Européenne a versé au profit du Burundi la deuxième tranche variable du PPARP d'un montant de 1,8 millions d'Euros sur une prévision de 3 millions d'Euros suite aux conditionnalités du Bailleur. Le montant non décaissé sur les tranches variables d'un montant de 2.366.667 Euros a fait l'objet de dégagement pour rentrer dans la réserve à long terme.

Un devis programme relatif à la coordination des appuis budgétaires couvrant la période d'août 2006 à juillet 2007 a fait l'objet d'un avenant approuvé par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne. Dans la suite, des contrats de travail ont été approuvés pour le Coordonnateur du Programme, Monsieur Donatien BWABO et pour la Secrétaire, Madame Fidès HIDAYA. Un avenant n°2 au devis programme n°1 de croisière a été préparé et adopté par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation.

Un dossier d'appel d'offres pour l'acquisition du matériel et services informatiques a été préparé et lancé après obtention de la dérogation à la règle d'origine. Il s'est avéré infructueux et a été relancé après les corrections proposées par le Programme et l'obtention de la dérogation à la règle d'origine. Les offres ont été évaluées par une commission nommée par l'Ordonnateur National et le marché a été attribué à la Société OSA (Office Systems & Applications).

Un avenant au contrat de Monsieur Gérard BOULCH a été signé pour régulariser la période d'expiration du contrat au 15 mai 2007.

Un lot de médicaments fournis par Mission Pharma a été réceptionné dans les enceintes de la CAMEBU.

Le Ministre des Finances, Ordonnateur National du FED a nommé les membres de la Cellule d'appui au cadre de partenariat entre le Gouvernement du Burundi et les bailleurs de fonds concernant les appuis budgétaires, le suivi des réformes économiques et financières ainsi que la stratégie de communication.

Une requête de financement d'un montant de 30 millions d'euros pour un appui budgétaire dans le cadre de la stabilisation macro – économique a été adressée à la Délégation de la Commission Européenne.

Le contrat d'assistance technique de Monsieur ALI ACHOUR, remplaçant Monsieur BOULCH a été approuvé. Le consultant a pris ses fonctions au mois de septembre 2007.

Les différentes fournitures prévues dans le dossier d'appel d'offres ont été réceptionnées le 31 décembre 2007, date de la fin de la période opérationnelle du programme, à l'exception de 3 imprimantes multi – fonctions et d'un disque dur externe. Cette livraison partielle n'est pas imputable au fournisseur car il lui a été imposé de livrer dans un délai inférieur à celui prévu par le dossier d'appel d'offres.

### **3.3. REUNIONS AVEC L'ORDONNATEUR NATIONAL, LA DÉLÉGATION ET LES AUTRES PARTENAIRES**

1. Chaque semaine, une réunion technique entre la CELON et la Délégation de la Commission Européenne permet de constater l'état d'avancement des dossiers. Ces réunions se tiennent chaque mercredi à partir de 9 H 00.
2. Une réunion hebdomadaire a été instituée entre la CELON et chaque programme/projet pour analyse des questions nécessitant des solutions. La Délégation participe à ces réunions.
3. Le comité de pilotage du programme Bonne Gouvernance s'est réunie pour approuver le devis programme de croisière n°1
4. Le comité technique d'élaboration du programme des réhabilitations de la filière café s'est réunie pour analyser le plan de réhabilitation prioritaire des stations de dépulpage – lavage et de leurs sites d'accès.
5. Le comité de pilotage de la filière café s'est réunie et a décidé : de réhabiliter des pistes qui ont plus d'un kilomètre, d'acquérir des groupes électrogènes de 10 et 20 KVA au lieu de la connexion au réseau électrique de la Régideso, de revoir les prix unitaires pour certains postes jugés élevés.
6. le comité de pilotage du programme pistes rurales prioritaires s'est réuni pour analyser l'état d'exécution du programme et préparer la visite des lieux des soumissionnaires potentiels.
7. Participation à la réunion du comité technique d'organisation et de suivi du programme de réhabilitation de première urgence de la filière thé.
8. Participation à la réunion sur l'état d'avancement des activités de montage du programme et définition des actions prioritaires du programme Palmier à huile
9. Participation à la réunion du comité technique d'élaboration du programme des réhabilitations de la filière café.
10. Participation à l'atelier sur les retombées de l'intégration régionale sur le développement des filières agricoles du Burundi.

### **3.4. VISITES DE TERRAIN**

1. Visite du linéaire des pistes rurales prioritaires dans le cadre du STABEX en compagnie des soumissionnaires potentiels,
2. Visites de la province Ngozi et des communes et tribunaux des communes Itaba, Makebuko, Giheta et Gitega dans le cadre de l'identification des actions du Programme Gutwara Neza,
3. Visite des provinces Kayanza, Ngozi, Kirundo, Muyinga et Cibitoke dans le cadre de l'étude du Profil Environnemental Pays,
4. Missions à Cibitoke, Kayanza, Ngozi, Kirundo, Gitega, Muramvya, Ruyigi dans le cadre de l'identification des actions à réaliser dans le cadre du DP1 Croisière du projet ARCANE et principalement l'installation d'une Maison des Acteurs Non Etatiques dans la région Nord.
5. Visite de la palmeraie de Rumonge par le STABEX, la CELON et la Délégation
6. Visite de la RN 13 dans le cadre de l'établissement de l'état de la situation de la route.
7. Missions à Gitega dans le cadre du recrutement du conseiller en état de droit du programme d'appui à la Bonne Gouvernance « Gutwara Neza »
8. Mission à Gitega – Karusi – Muyinga d'identification du schéma itinéraire et des zones d'emprunt des matériaux dans le cadre de la construction de la RN 12,
9. Missions à RWEGURA et à Ijenda pour la réception provisoire des séchoirs à thé,
10. Missions à karusi et Gitega dans le cadre du suivi des actions de bornages de l'implantation des futurs tribunaux de résidence.
11. Missions à Ngozi et Kirundo pour le suivi de la réhabilitation des pistes Gashikanwa – Musenyi et Vumbi – Gitobe – Kabanga, financées par les fonds STABEX.

### **3.5. CONFÉRENCES ET SEMINAIRES**

Le Directeur de la CELON a participé à la 32<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres ACP – UE tenue à Bruxelles en mai 2007.

### **3.6. FORMATION**

Le personnel des programmes et projets communautaires ont bénéficié de la formation sur les procédures ACP – UE. Il s'agit d'un cours accès sur les procédures financières et contractuelles du 9<sup>ème</sup> FED, des marchés en régie du 9<sup>ème</sup> FED – Devis Programmes, des procédures de paiement du 9<sup>ème</sup> FED. Deux personnes de la CELON ont participé à ce cours : Jeanne d'Arc NSHIMIRIMANA et Jean Luc BUCUMI

Le personnel des programmes et projets communautaires ont bénéficié de la formation sur les procédures ACP – UE dispensée par l'assistant technique en appui à la CELON.

Dans le cadre de la formation en informatique prévue dans le DP1 croisière de la CELON, une équipe de huit personnes a participé à une formation de base sur les logiciels WORD & EXCEL. Cette formation d'une durée de 35 heures a été dispensée par CAL – Burundi.

Une initiation au programme TOMATE a été dispensée aux personnels des programmes et projets communautaires. Les modules dispensés sont TOMFED, TOMON et TOM MARCHE. Une partie du personnel de la CELON et des autres projets ont participé à la formation sur le TOMON, TECHPRO et CONSOGIFT.

### **3.7. GESTION DU PERSONNEL DE LA CELON**

- ✓ Suivi au quotidien du personnel d'appui : contrôle de la régularité, des sorties, du déplacement des véhicules.
- ✓ Organisation du travail pour le personnel d'appui
- ✓ Etablissement des fiches de paiement sur base mensuel, des fiches de cotisation à la sécurité sociale et des fiches de paiement de l'impôt professionnel sur les rémunérations
- ✓ Décision de congés pour le personnel de la CELON sur demande et en fonction du programme annuel arrêté.
- ✓ Application des sanctions pour le personnel en défaut en conformité avec les dispositions du Code du Travail.
- ✓ Au début du mois d'avril 2007, Madame Alice KANKINDI, secrétaire de Direction a pris un congé de 10 jours. A la fin de ce congé, une lettre de démission a été transmise au Directeur de la CELON.
- ✓ Finalisation du processus de recrutement du Directeur adjoint, du chargé de programme Infrastructures, du chargé de programme bonne gouvernance, du comptable A1, du comptable A2, de l'assistante administrative, de la secrétaire standardiste documentaliste, de deux agents de nettoyage et du chauffeur de direction en remplacement de Monsieur aimable BUNYONI qui a quitté le service sans aviser à la fin du mois d'août 2007.
- ✓ Le protocole d'accord sur les dispositions administratives particulières régissant le fonctionnement de la CELON et des structures de mise en œuvre de la coopération Burundi – UE a été préparé conjointement par la CELON et la Délégation et approuvé par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne.
- ✓ Les contrats de certaines personnes de la CELON ont été modifiés pour les adapter au Protocole d'Accord cité au paragraphe précédent. Il s'agit principalement de la suppression des cartes de recharge pour les chargés de programmes et la suppression de l'indemnité familiale du conjoint non salariée.
- ✓ Les programmes et projets en cours d'exécution ont été priés par une lettre circulaire de respecter la grille harmonisée des projets FED approuvée par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation.
- ✓ Transmission de l'organigramme de la CELON à la Délégation pour approbation,
- ✓ Suivi des réparations des véhicules (entretiens courants).
- ✓ Etablissement de bons de commande, d'ordres de virement et de chèques selon les besoins.
- ✓ Analyse des lettres de doléances du personnel,
- ✓ Titularisation dans l'emploi après production du rapport d'essai de certains membres du personnel qui avaient un contrat d'essai : Marie NIYOKINDI, Viola NAHIMANA, Evelyne BARANYIZIGIYE, Clémentine KANEZA
- ✓ Tenue d'une réunion administrative du personnel pour recueillir les doléances du personnel.
- ✓ Rédaction des ordres de services dont l'un relatif à la production des rapports de mission dans un délai ne dépassant pas 10 jours et l'autre donnant instruction d'éteindre les lumières et de fermer les ordinateurs et les onduleurs en quittant les bureaux.
- ✓ Appui aux programmes et projets dans l'application des protocoles signés par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation.
- ✓ Appui aux programmes et projets dans la distribution des appels d'offres et des appels à proposition ainsi dans la réception des offres et des demandes de subvention dans le cadre des appels à proposition.

### **3.8. AUTRES TRAVAUX ADMINISTRATIFS**

- ✓ Suivi des réparations des véhicules (entretiens courants).
- ✓ Etablissement de bons de commande, d'ordres de virement et de chèques selon les besoins.

### **3.9. SITUATION FINANCIERE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER AU 31 DECEMBRE 2007**

A COMPLÉTER PAR CHARLES